DEPARTEMENT DU CALVADOS
MAIRIE DE
FEUGUEROLLES BULLY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le jeudi seize juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : M LE BARRON Gérard, M DUHAMEL Pascal, M LALLOUET Patrick, Mme IMBEAUD Isabelle, Mme MANOURY Yolande, M DUREL Benoît, M. MONCEL Michel, Mme LORGERIE Nelly, M. PAQUET Jean-Pierre, Mme CATTANEO Brigitte, Mme LE ROUX Sylviane.

Absents : M. CHAPRON Gaëtan (excusé)

Arrivée de M. ARMAND Gilles à 21h et de M. ROBILLARD Franck à 21h30.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

M. PAQUET Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

Délibération 47/2011 : aliénation d'un chemin rural communal au profit d'un riverain
M. LALLOUET expose que dans le cadre du projet de piste cyclable entre Feuguerolles et Bully, il est nécessaire de procéder au déclassement et à l'aliénation d'un chemin rural communal. Une enquête publique est nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise M. le Maire à lancer l'enquête publique.

Délibération n°48/2011 : cession de terrain
M. le Maire donne lecture du courrier de M et Mme MILLOT, propriétaires de la parcelle cadastrée AD 196. Ils souhaitent acquérir une parcelle de terrain donnant accès à leur maison moyennant l'euro symbolique. Cette parcelle est cadastrée AD 223 et a une superficie de 193.23 m2.
Il est précisé que cette parcelle est grevée d'un droit de passage au profit de la commune et du propriétaire de la parcelle AD 195.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, :
- De ne pas vendre pour l'euro symbolique
- Que le demandeur fasse une nouvelle proposition sachant que la commune a acquis le terrain au prix de 44 € le m2 et a vendu le terrain viabilisé au prix de 100 € le m2
- De demander le justificatif par lequel le propriétaire de la parcelle AD 195 renonce à son droit de passage.

Délibération n°49/2011 : Délibération pour autoris ation d'utilisation du domaine public communal
M. le Maire informe que la société TYPIC PIZZA souhaite installer un distributeur automatique de pizzas fraiches sur le domaine public communal et notamment sur le parking Rue Henri Rosel en face du bar. La société aurait besoin de 30 m2.

Avant de commencer le débat, M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est associé de la société TYPIC PIZZA et que par conséquent, il laisse le conseil municipal en débattre et se retire de la pièce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- De demander la production d'un projet afin de visualiser le type d'installation, les conditions d'utilisation et d'entretien, les conditions financières et l'intégration dans le paysage (proximité du monument aux morts) et dans le cadre d'un éventuel projet de convention entre le bailleur et le loueur afin de statuer lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

M. le Maire est invité à entrer dans la salle et il lui est donné lecture de la décision du conseil municipal.

Délibération n°50/2011 : compte rendu de la commis sion « Cadre de Vie » et choix des entreprises pour divers aménagements sur le territoire communal

M. Duhamel informe l'assemblée que la commission s'est réunie plusieurs fois afin de mettre en place les projets décidés par le conseil municipal.
Il présente les avant projets de :

- L'aménagement, la sécurisation et la création du parking de la Rue Henri Rosel
- L'aménagement de la Route de Vieux pour réduire la vitesse et créer des places de stationnement
- La future piste cyclable entre Feuguerolles et Bully

Les cahiers des charges vont être réalisés afin de pouvoir lancer les consultations.

Concernant les plantations au lotissement « La Bruyère » et aux lotissements du « Diapason » et du « Moulin à Voide », plusieurs devis ont été demandés.

Lotissement « La Bruyère » : plantation d'arbres et engazonnement

- Devis de l'entreprise Marguerite : 3 385.88 € TTC
- Devis de l'entreprise Plékan : 5 928 € TTC
- Devis de l'entreprise Terre & Jardins : 9 769 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Marguerite.

Lotissements « Le Diapason » et « Le Moulin à Voide » :
4 entreprises ont été consultées. 2 ont décliné la demande (Terre & Jardins – entreprise Marguerite). 1 n'a pas répondu (AEV 2000).

- Devis de l'entreprise Plékan : 19 102.99 € TTC pour la fournitures et pose de jardinières et plantations
- Devis de l'entreprise Moulin TP pour l'aménagement des trottoirs et de la voirie : 28 905.17 € TTC

Le conseil municipal décide par conséquent de retenir l'entreprise Plékan et l'entreprise Moulin TP.

Mise aux normes, accéssibilité et rénovation des espaces extérieurs de la mairie :
(accès aux personnes à mobilité réduite, réfection du parking, éclairage extérieur)
4 entreprises ont été consultées.

- Devis de l'entreprise Terre & Jardins : 21 450 €
- Devis de l'entreprise Marguerite : 26 253 €
- Devis de l'entreprise Plékan : 11 087.78 €
- L'entreprise AEV 2000 n'a pas répondu.

Le conseil municipal décide par 10 voix pour et 3 abstentions de retenir l'entreprise Plékan.

Délibération 51/2011 : compte rendu de la commission « Extension cantine/création salle des fêtes » et choix des entreprises pour le mobilier

M. Duhamel informe qu'il convient de choisir le mobilier pour la salle des fêtes.
Il présente 2 devis :

- 1 Devis de l'entreprise Sud Environnement : 14 115 € HT
- 1 devis de l'entreprise OMB VASSARD : 11 591.98 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis de l'entreprise Sud Environnement.

Compte rendu de la commission « Animation, Culture, Loisirs » :

M. Robillard rapporte les points abordés lors de la réunion de la commission du 07 juin.

1. Le Festiv'Arts à Vieux a été une belle réussite. Les prestations proposées ont été de qualité.
2. Le panier bio est mis en place.
3. 47 femmes de la commune sont inscrites à la Rochambelle.
4. Il est présenté au conseil les activités, défis qui pourraient être proposés lors du « Challenge inter quartiers » le samedi 10 septembre.
5. M. Robillard informe qu'il a sollicité la commune de Vieux pour accueillir les Philosophes de la Percu qui ne pourront plus utiliser la salle de dessin à partir de fin juin mais celle-ci n'a pas de salle disponible aux créneaux horaires demandés.
6. La foire aux greniers aura lieu le dimanche 26 juin.
7. La kermesse de l'école se déroulera le samedi 02 juillet au château de Maltot.
8. Le forum des associations se tiendra à Vieux le 03 septembre de 15h à 18h. Quelques associations de la commune y participeront.

Compte rendu de la commission « bibliothèque » :

M. le Maire rend compte de la réunion du 14 juin en présence de :

- M. Cocman et Mme Delestre, représentants des parents d'élèves
- Mme Richard, Mme Lévêque, enseignantes
- Messieurs Armand, Paquet, Durel, Duhamel, membres de la commission « Cadre de vie ».

M. le maire a informé les membres des décisions prises par le conseil municipal, à savoir :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2éme classe
- Consultation de plusieurs architectes afin de déterminer les travaux de mise aux normes à réaliser pour la ré ouverture de la bibliothèque.

M. le Maire a exposé à la commission que compte tenu des travaux à réaliser et des délais, la bibliothèque ne pourra être fonctionnelle à la rentrée.
M. le Maire rapporte que cette réunion s'est déroulée de manière sereine et constructive.
La prochaine réunion aura lieu début septembre.

Compte rendu des derniers conseils communautaires :

En raison de l'heure tardive, M. le Maire propose de reporter ce point lors du conseil du mois de juillet.

Questions diverses :

M. le Maire informe qu'un dossier a été reçu au sujet d'une demande d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de May/Orne.
Un cirque s'est installé sans autorisation sur un terrain communal. Il souhaite faire une représentation dimanche. Le conseil municipal refuse. La gendarmerie va être prévenue.

Séance levée à 0h35.